



Paris, le 02 novembre 2010

ANNEXES

Les reproches que nous faisons au déroulement de la mission pêches profondes ('MPP') ainsi qu'au rapport qui en résulte sont exposés ci-dessous. Ils ne sauraient être exhaustifs, étant donné qu'une lecture « fine » du rapport révèle à chaque page des éléments de langage, des analyses, des données, des présentations et sélections de faits que nous décrions et dont nous pouvons démontrer la partialité.

1. VICES DU PROCESSUS

Les éléments que nous détaillons par la suite expliquent comment il nous est aujourd'hui possible d'affirmer que le processus présidant à la mission pêches profondes fut partial et malhonnête. Le rapport final est lui-même une illustration à notre sens très voyante de nos affirmations (voir ci-dessous). La présidence de la mission a catégoriquement **refusé de suivre une méthode de travail** quelconque (ou même d'en discuter) qui l'aurait pourtant prémunie contre le **manque d'intégrité** et **l'absence de transparence** qui l'ont caractérisée. A la lumière de ce qui s'est ensuite produit, nous comprenons que le refus de méthode était une stratégie pour mieux manipuler le processus. Cela a permis les divers abus qui ont eu lieu au cours de la mission.

- **L'absence de mention dans le rapport du départ des ONG et des reproches que celles-ci ont adressés à la présidence** (malgré la garantie donnée par le président en séance que nos reproches et critiques seraient reproduits). Quelle est la légitimité d'un processus grenellien de gouvernance à cinq quand les graves accusations d'un des collègues, longuement mûries et réfléchies avant d'être formulées, sont ostensiblement ignorées ?
- **La non intégration des contributions ONG** au rapport bien que celles-ci aient produit une compilation très complète et chronophage des principaux travaux scientifiques publiés dans des revues à comités de lecture concernant les divers sujets supposés être traités par la mission. Lorsque certains textes ont été repris, ils ont été transformés de façon à en changer le sens ou la portée (voir exemples plus loin).
- **La non intégration des contributions ONG, ne serait-ce qu'en annexes du rapport.**

- La **non intégration des résultats obtenus ultérieurement par le biais des questionnaires complémentaires** envoyés principalement à des chercheurs, et ce, malgré leur très grand intérêt et l'avantage qu'ils offraient d'avoir été soumis à l'écrit et d'être de ce fait sans ambiguïté, précis, chiffrés (mais nombreuses de ces réponses étaient contradictoires avec l'orientation de la mission).
- Une **opacité quasi totale quant au choix des intervenants** et une mise devant le fait accompli des individus contactés, bien souvent « découverts » à la dernière minute en séance par les ONG. Le système de sélection des experts et de prise de rendez-vous pour les auditions n'a jamais fait l'objet d'un débat en séance plénière dès lors qu'il s'agissait de noms proposés par d'autres collègues que celui des ONG, dont principalement les professionnels. En revanche, les noms que les ONG ont proposés ont été soit ignorés, soit largement débattus au sein du groupe.
- Il a résulté de cela un **avantage fortement marqué dans le choix des auditions en faveur des défenseurs de la pêche profonde**, qu'ils fussent scientifiques, administratifs, politiques ou professionnels. Seules 3 personnes sur les 24 entendues ont émané de propositions du collègue ONG.
- **L'obstruction ou l'éviction systématique des données gênantes et contradictoires au parti pris de la mission** (impacts sur les habitats, bilan économique désastreux des opérateurs, victimes collatérales du chalut profond comme les requins etc.)
- La **non prise en compte des commentaires des relecteurs scientifiques**, à part ceux qui lui agréaient, selon des critères subjectifs, inexplicables et inexplicables autrement que par la volonté de procéder à une sélection des informations pour servir un but prédéterminé. En particulier, l'absence de références bibliographiques permettant d'affirmer n'importe quoi a été signalée par les relecteurs comme étant un problème majeur. Le chercheur irlandais Anthony Grehan, membre de la mission, dont les suggestions ont été quasiment systématiquement ignorées au cours des travaux, avait plusieurs fois souligné ce défaut essentiel qui rendrait le travail final inutilisable et indéfendable à cause de son contenu injustifiable et non référencé.
- Le **choix unilatéral de la présidence d'accorder un statut de « super » relecteur à Pascal Lorance**, ainsi autorisé à trier à sa guise les commentaires des autres relecteurs et à en tenir compte ou non dans le rapport final, sans autre forme de procès (et sans que les ONG en soient informées). Ceci bien que Pascal Lorance eut déjà été entendu par la mission et que son audition eut été contestée par les ONG (il avait affirmé que les chaluts pouvaient désormais éviter précisément les coraux (ce qui est faux), avait tenté de faire passer le nombre de taxons rejetés par les chaluts (une quinzaine) pour le nombre d'espèces (en réalité une soixantaine) etc.)

Les ONG ont « découvert » la présence de M. Lorance à la réunion du 21 octobre 2009, c'est-à-dire à la réunion qui a immédiatement suivi la reprise des travaux (une fois que les différents collègues eurent accepté la composition de la présidence de la mission).

Elles furent visiblement les seules surprises de cette audition (comme ce fut souvent le cas par la suite) et s'étonnèrent auprès de la présidence des dispositions prises par le groupe de travail sans avoir été consultées ni même informées. Les ONG ont compris cette manœuvre comme une volonté de « plier l'affaire » scientifiquement dès le démarrage des réunions en faisant intervenir un chercheur à l'objectivité a priori irréprochable (comme tout scientifique par défaut) et au statut de ce fait « intouchable ». De facto, les ONG furent très ébranlées par ce fort parti-pris de la « science » en la personne d'un représentant de l'IFREMER. Elles ont cependant fait le rapprochement avec le parcours professionnel récent de M. Lorange (il venait de prendre la direction du groupe de recherche européen DEEPFISHMAN qui part du principe que la pêche profonde va continuer et cherche à en déterminer les conditions de durabilité) et le point de vue que sa position lui imposait de défendre.

Les ONG estiment que les objectifs de la mission étant de déterminer si oui ou non la pêche profonde pouvait être durable dans une approche écosystémique et socio-économique, il n'était pas honnête de tenter d'imposer les vues d'un chercheur partial comme reflétant celles de l'ensemble du corps scientifique.

- **Partialité de la science.** De façon générale, les ONG n'ont pas été étonnées de la résistance des professionnels à reconnaître les dégâts que provoque la pêche profonde d'un point de vue holistique (sur les espèces ciblées, non ciblées et les habitats) puisque leur objectif était de défendre leurs intérêts économiques, même si les ONG ont à plusieurs reprises sévèrement condamné les méthodes que ceux-ci ont adoptées pour biaiser le processus (ce qu'ils sont de toute évidence parvenus à faire). En revanche, le collègue ONG a été outré du rôle qu'a endossé « la science » au cours de cette mission.

Dans un contexte où les intérêts étaient si dramatiquement divergents et contradictoires, celle-ci avait un rôle particulier et primordial à jouer : **la science devait assurer rigueur et impartialité à cette mission.** Or la critique principale des ONG porte précisément sur *l'absence d'objectivité* du processus et le rôle douteux qu'y a en particulier joué le rapporteur de la mission. La complaisance de M. Biseau à l'égard du secteur de la pêche s'est faite de moins en moins discrète au fil des débats jusqu'à devenir grossière, voire insultante, vis-à-vis des ONG d'une part, mais aussi du processus grenellien lui-même (cf. courrier et communiqué de presse datés du 9 juillet 2010). Il est ainsi apparu clairement que le choix du rapporteur n'avait pas été fait selon des critères scientifiques mais politiques.

2. ANALYSE NON EXHAUSTIVE DU RAPPORT FINAL

La critique principale porte sur les multiples incohérences que l'on relève entre les intentions et les préceptes annoncés en préambule et les conclusions du rapport, comme si les textes n'avaient aucun lien.

Incohérence

La mission a refusé d'analyser les pêches profondes à la lumière d'une approche écosystémique, bien que ce soit dorénavant obligatoire en matière de gestion des pêches et que le principe soit mentionné dès le préambule du rapport (pages 16-17). Ainsi les requins, dont certains sont en danger critique d'extinction, ont-ils été soigneusement évincés du débat. Lorsque finalement, certains éléments, après relecture du rapport par des chercheurs externes, ont été intégrés, leur mention dans le rapport n'a eu aucune influence sur le déroulement de sa logique ou sur ses conclusions.

Obstruction, sélection et distorsion de données

- La première version du rapport avait passé sous silence les impacts environnementaux de la pêche profonde, un tour de force que seule la relecture du rapport imposée par le collègue ONG a réussi à corriger.
- Avec nos contributions, fruits d'un travail colossal que la mission a failli à réaliser, sont passés à la trappe les éléments suivants :

A) LES DONNEES ECONOMIQUES

⇒ **LE BILAN ECONOMIQUE**

Le bilan économique élaboré par les ONG très contradictoire à la version « officielle » fournie par les pêcheurs et entérinée par la présidence (cf. communiqué ONG du 9 juillet 2010) dont les sources, elles, sont pourtant accessibles publiquement et vérifiables, à la différence des données agrégées et confidentielles des professionnels (à accepter telles quelles sur la seule base de leur bonne foi).

- i. L'analyse des ONG a simplement consisté à regarder les comptes d'exploitation publiés sur internet des trois plus grands opérateurs de pêche profonde, réalisant au minimum 90% des captures françaises de poissons profonds, et de relever les pertes ou profits des comptes audités. Il est ainsi apparu que les **trois armements sont chroniquement déficitaires**, malgré les assertions de rentabilité proférées au cours de la mission.
- ii. Ensuite, un calcul des subventions directes européennes accessibles publiquement sur internet a été réalisé pour chacun des trois armements,

montrant que **les aides à la construction des navires, à leur modernisation ou leur sortie de flotte s'élevait à plusieurs millions d'euros** pour chacun des armements, mettant à mal le mythe de leur rentabilité.

- iii. Une estimation des aides gouvernementales françaises, notamment celles attribuées pour compenser la hausse des prix du gasoil au titre du FPAP de 2004 à 2007 a été faite. Cette aide condamnée par l'Europe doit être remboursée par les opérateurs de pêche en 2010. Les grands armements concernés par la pêche profonde, sont aussi les plus gros consommateurs de fioul et les plus vulnérables à l'augmentation des prix du gasoil. Ce calcul a révélé des « **ardoises FPAP** » **de plusieurs millions d'euros qui mettent en péril la survie des armements.**
- iv. Il est apparu très nettement que **sans les « produits exceptionnels »** (les sommes ponctionnées sur les finances publiques), **les opérateurs** ne seraient plus seulement chroniquement déficitaires, ils **ne seraient plus du tout viables.**
- v. En ajoutant à ces subventions directes une estimation du montant des aides indirectes, comme la détaxe sur le gasoil, les pertes deviennent abyssales. **Les armements, en particulier la Scapêche** (Euronor semble vouloir 'sortir' des pêches profondes), **sont tenus à bout de bras par les largesses publiques.**

En tout, ce sont 27 pages d'analyses concernant la seule partie socio-économique (hors marché) qui ont été soumises à la MPP par les ONG. Aucun de ces éléments ne se retrouve dans le rapport qui ne consacre que 2 pages à la question : une page sur les flottes, une page sur les données économiques (!). La moitié de la page, en revanche, est occupée par les données opaques et contestées des professionnels qui clament naturellement leur rentabilité.

Notons quelques « énormités » supplémentaires, outre le silence coupable fait sur le profil économique désastreux de ces pêches :

- vi. L'absence de mention des subventions (malgré l'analyse poussée des ONG sur la question) sauf la mention suivante : « Les professionnels soulignent que si des subventions ont pu être accordées à la construction des navires, non spécifiques à ce type de pêche, ils ne bénéficient d'aucune subvention au fonctionnement [NB. Les sommes perçues au titre du FPAP étant appelées à être remboursées]. »

Or l'analyse des ONG montre par exemple que deux des trois navires spécialistes « grands fonds » de la **Scapêche ont bénéficié d'aides à la construction de plus d'un million d'euros chacun, et qu'en outre un GIE fiscal a été accordé par Bercy pour la construction du 3ème.** Ces aides ont donc été, pour partie, « spécifiques à ce type de pêche ».

D'autre part, les demandes des ONG sur les montants exacts du remboursement du FPAP et le calendrier de remboursement sont restées sans réponse.

vii. Enfin, la détaxe sur le gasoil n'est rien d'autre qu'une aide au fonctionnement, indirecte soit, mais l'OCDE ou l'OMC les classifient comme subventions au même titre que les aides directes. En revanche, l'OCDE a mis en lumière qu'il existait un certain nombre de problèmes en ce qui concernait les subventions allouées aux pêches profondes, en particulier un manque de transparence à propos des subventions reçues et une absence d'évaluation des effets pervers de ces subventions¹.

viii. La consommation de gasoil des navires de pêche n'a pas été mentionnée dans le rapport, malgré la mise à disposition des données par les professionnels. Les ONG ont proposé d'intégrer au rapport une note comparative de l'IFREMER sur les différences de consommation entre les tailles de navires et les métiers :

Navires de moins de 12 m

Consommation moyenne par jour de mer : 30-120 l/jour

Chalutiers de fond de 16 à 24 m

Consommation moyenne par jour de mer : plus de 1000 l/jour

Chalutiers de fond de plus de 40 m

Consommation moyenne par jour de mer : **7 049 litres de gasoil.**

Cette proposition, comme les autres, a été rejetée et à la place, les données invérifiables des pêcheurs ont été intégrées, par exemple cette mention : « La consommation de gazole par kilogramme de poissons débarqué est en baisse depuis 2006 ». A part tenter de « blanchir » l'empreinte carbone des opérateurs de pêche, cette mention, qui ne s'appuie sur aucun document comptable, ne dit rien de la consommation globale des navires, et donc de leur dépendance mécanique et étroite à un gasoil peu cher. La raison qui explique la baisse relative du carburant par kilo de poisson débarqué (sans doute nuancée, donnée quantifiée indisponible) peut-être à chercher du côté de la baisse des quotas, et donc de la baisse des miles parcourus pour rejoindre les zones de pêche. Elle est peut-être à imputer également au quota zéro pour l'empereur, qui génère des traits de chalut un peu moins profonds.

Une étude socio-économique ne serait-ce que correcte aurait ainsi vu que les pêches profondes sont dépendantes des prix du gasoil, grassement subventionnées et malgré cela, NON RENTABLES. Le débat évité par la mission, qui lie la dépendance des arts traînants au gasoil, les subventions allouées aux méthodes de pêche destructrices et non sélectives et leur rentabilité économique, a commencé à avoir lieu en dehors du cadre de cet exercice restreint.

¹ Subsidies and deep-sea fisheries management: policy issues and challenges, A. Cox OECD, Fisheries Division.

Ainsi le rapport de Matignon sur le secteur maritime français² note-t-il :

« Des techniques comme le chalutage sont en question. Handicapé à terme du fait de la consommation élevée en carburant, le chalutage est critiqué pour sa faible sélectivité des prises. Les filets droits et palangres présentent moins d'inconvénients à ce titre mais avec parfois des incidences inattendues (captures annexes d'oiseaux). La complexité de ces évolutions suggère qu'un accompagnement technique et financier (via un organisme dédié) sera nécessaire ; »

D'autre part, le 8 octobre dernier l'Australie au sein de l'OMC a appelé les nations à interdire les subventions aux méthodes de pêche destructrices, notamment le chalutage.

Le débat aurait ainsi dû porter sur ce qu'il est acceptable de perdre écologiquement pour maintenir une activité professionnelle résiduelle et coûteuse (11 bateaux subventionnés) et sur ce à quoi il convient d'employer les deniers publics. De facto, la mission devait envisager la reconversion de ces navires, or le mot n'a jamais même été prononcé en un an.

⇒ LES TOTAUX DE CAPTURES

Notons en outre que les totaux de capture mentionnés sont toujours basés sur une assiette permettant d'en gonfler l'importance réelle. Ainsi le rapport fait mention de :

« En halle à marée, les espèces profondes représentent **4 % des ventes en volume** ».

Les ventes mentionnées ne se rapportent pas à l'ensemble des débarquements français, et le calcul des ONG, bien qu'il soit plus « parlant » puisque l'assiette de calcul est plus globale, n'a été repris nulle part :

« En 2009, les pêches profondes représentaient **1,48% des pêches françaises en volumes** débarqués (7300 tonnes sur 491 720) et 1,43% des ventes (17 M€ sur 1,182 M€ pour la pêche globale³.) »

On ne peut que regretter l'occultation de ces chiffres qui se situent dans la moyenne européenne : « Dans l'ensemble de l'UE, les débarquements d'espèces profondes représentent 1,5% des débarquements toutes espèces confondues, en volume (2004-2006)⁴. »

² Rapport du Groupe POSÉIDON, Politique maritime de la France - Une ambition maritime pour la France. Centre d'Analyse Stratégique/SG Mer, Décembre 2006.

³ Chiffres France Agrimer 2009

⁴ MRAG, MG Otero & PoIEM (2008), Analysis of the economic and social importance of Community fishing fleet using bottom gears in the high seas. London : MRAG Ltd.

Ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte des volumes de poissons importés qui sont ceux assurant aujourd'hui la survie des ports français, comme le note le SG Mer (Rapport du Groupe POSÉIDON⁵) :

« La pêche française ne fournit plus que 15 % de notre consommation. Lorient et Boulogne sont devenus des plates-formes internationales de transformation des produits de la mer, largement autonomes par rapport aux apports de la pêche fraîche française. »

« Bien qu'encore très dépendante de la pêche française, [les apports de la filière aval] se sont diversifiés et la filière repose aujourd'hui largement sur la transformation de poissons importés. À Boulogne-sur-Mer, plate-forme européenne de transformation du poisson, 350 000 tonnes/an sont traitées et transformées pour 60 000 tonnes pêchées et débarquées sur le port de Boulogne. »

Si l'on recalcule l'importance des espèces profondes avec cet éclairage, il apparaît que les **espèces profondes ne représentent pas pour Lorient, comme l'affirme le rapport « 26 % des volumes débarqués » mais environ 5 à 6,25% des apports de Lorient en 2008 et 0,65% de ceux de Boulogne.** (Sur 7300 tonnes d'espèces profondes des pêches françaises, 5000 sont débarquées et transformées à Lorient sur un apport total de 80 000 à 100 000 t⁶.)

⇒ **LES REDUCTIONS DE FLOTTE**

La section intitulée « Flottille et entreprises de pêche » porte une note de bas de page qui indique qu'elle prend comme sources que les seules auditions des professionnels et de France Agrimer. C'est regrettable, car si la présidence avait voulu intégrer les auditions des ONG, elle ne se serait pas privée de sources plus riches et revues par des pairs. Nous aurions ainsi vu que la réduction de l'effort de pêche sur les espèces profondes, clamée par les professionnels tout au long de la mission comme, avec les réductions de quotas, la raison d'une gestion devenue « durable » des pêches profondes, a été mise à mal par une évaluation scientifique des flottes européennes datant de mai 2010⁷. L'auteur montre que malgré une réduction du nombre de navires européens impliqués dans la pêche profonde entre 1990 et 2006 (moins 35%), la tendance globale demeure tout de même à la hausse, si l'on corrige ces chiffres globaux par une analyse plus fine prenant en compte le tonnage et la puissance motrice des navires. Il apparaît ainsi que l'effort de pêche a en réalité crû de 34% à 44% entre 1990 et 2006.

1990 : 555 navires (France 81)

2006 : 358 navires (France 42)

⁵ Rapport du Groupe POSÉIDON, Politique maritime de la France - Une ambition maritime pour la France. Centre d'Analyse Stratégique/SG Mer, Décembre 2006

⁶ Site du port de Lorient : <http://www.ccstilorient.org/pdp-b4-le-mareyage.php>

⁷ S. Villasante, Global assessment of the European Union fishing fleet: An update, Marine Policy, Volume 34, Issue 3, May 2010, Pages 663-670.

Réduction apparente : - 35% (**pour la France -48%**)
Augmentation réelle : + 34-44%

Il y a bien eu des réductions de navires mais 65% de la flotte UE augmente sa capacité de pêche (tonnage et puissance), et ceci est surtout vrai du Royaume Uni, de l'Irlande et de la France.

Ainsi, sur les trois segments identifiés par l'analyse, on voit des tendances différentes pour la France :

500 à 999 Grt (tonnage par navire)

1990	2006
63 navires =>	13 – soit une réduction de 79%

1000 à 2000 Grt

15 =>	18 – soit une augmentation de 20%
-------	--

> à 2000 t

3 =>	11 – soit une augmentation de 266%
------	---

Il est à ce titre, comme les ONG l'avaient amplement souligné dans leurs contributions, indispensable de corriger les efforts de pêche déployés à la lumière de ces coefficients techniques.

B) LES IMPACTS DE LA PECHE

Un travail fouillé de la littérature scientifique sur les divers impacts causés par la pêche au chalut sur les habitats et la faune (plus d'une centaine d'articles ont été lus et compilés pour faire valoir les nombreuses études sur la transformation des milieux marins par les chaluts, la productivité accrue de quelques espèces dites « opportunistes » au détriment d'une faune beaucoup plus diverses, la réduction de la biomasse et de la productivité des écosystèmes benthiques etc.)

Notre travail comprenait des dizaines de pages (plus de 100), il serait donc impossible de vouloir résumer ici en quelques lignes son étendue, citons néanmoins quelques éléments à titre d'exemples.

⇒ IMPACTS COMPARES DES ACTIVITES HUMAINES.

Les ONG ont notamment convaincu la chercheuse anglaise Angela Benn de rendre disponibles avant publication les résultats de son analyse novatrice et éclairante sur les **impacts de diverses activités anthropiques profondes en Atlantique Nord Est**, zone OSPAR – pour l'année de référence 2005 (résultats publiés en septembre dernier, Source : Benn et al., Human Activities on the Deep Seafloor in the North East Atlantic: An Assessment of Spatial Extent, PLoSone, September 2010 | Volume 5 | Issue 9.)

De cette comparaison, ressortent les éléments suivants :

De toutes les activités humaines menées en grandes profondeurs en Atlantique Nord Est, la pêche est de loin la plus impactante.

Pour l'année de référence (2005), estimation haute à chaque fois :

- Le dépôt de déchets de toutes sortes impacte 1,6 km²
- La recherche sous-marine 58 km²
- L'extraction de gaz et pétrole moins de 23,2 km²
- **La pêche profonde impacte entre 1482 et 74 320 km²** en fonction de la vitesse d'opération et la largeur des chaluts employés.

=> **L'empreinte annuelle de la pêche profonde est de 63 à 3200 fois + importante que l'extraction de gaz et pétrole et de 25 à 1280 fois + importante que la recherche sous-marine.**

Aucune mention n'a été faite de ce calcul, totalement ignoré, bien qu'il soit largement basé sur les données VMS des navires français et donc particulièrement pertinent pour la France.

⇒ **CARACTERISTIQUES DES HABITATS ET IMPACTS DES PECHEES**

On note que les habitats occupent deux pages dans le rapport et les impacts de la pêche une page, tandis que l'encadré (ou plaidoyer ?) sur les engins de pêche rédigé par les pêcheurs, (comme l'a laissé échapper Marc Ghiglia de l'UAPF en session), fait, lui, une page complète et ose des énormités telles que la mention du développement de « **panneaux auto-porteurs qui survolent le fond** ».

Autrement dit, **le rapport occulte les informations robustes basées sur de multiples observations scientifiques publiées de la destruction inexorable des fonds marins et des espèces** qui s'y trouvent, **mais trouve le moyen de promouvoir un scénario digne de la science fiction**. Les évolutions techniques sélectives promises par l'industrie sont un sujet d'humour entre nations que plus personne ne prend au sérieux. La tendance est plutôt, au contraire, à évaluer l'impact des chaluts pélagiques sur les fonds, car il est avéré que même les chaluts supposés par définition être « auto-porteurs » puisqu'ils pêchent en pleine eau passent un pourcentage de leur temps non négligeable sur le fond. C'est ainsi que les navires ciblant le colin dans le Pacifique Nord sont connus pour capturer du crabe d'Alaska qui ne nage pas entre deux eaux !

⇒ CORAUX

Les contributions des ONG sur les coraux faisaient mention, après investigation auprès de spécialistes (nombreuses références mentionnées dans nos contributions), d'une situation particulièrement méconnue mais cruciale pour comprendre l'action des chaluts sur la biodiversité profonde : il existe plus de **3300 espèces de corail** profond mais **seules 6-8 espèces sont bâtisseuses de récifs**. Cela signifie que **l'immense majorité des coraux se trouve répartie sur les fonds en dehors des zones appelées les "écosystèmes marins vulnérables" et que la destruction de la biodiversité profonde se fait de façon discrète dans les filets** car les coraux ne forment que très rarement des masses denses ou des récifs.

Cela signifie encore que les écosystèmes marins vulnérables ne sont pas seuls dignes d'intérêt et de protection.

Ces informations nouvelles, inutile de le préciser, ont été rejetées. A la place on trouve quelques formulations de ce type :

« *Un **grand nombre d'espèces** vivent dispersées sur le fond **mais de nombreuses espèces** contribuent à structurer des habitats particuliers...* »

3300 espèces contre 6 à 8, c'est ce que la mission appelle dans les deux cas « un grand nombre d'espèces » et en tenant à modérer l'importance des premières par un « mais » qui n'a pas sa place ici.

Aucune donnée chiffrée, aucune référence : une illustration flagrante de ce qu'une absence de méthodologie peut mener à toutes les fins.

Plus loin, on trouve : « *Les habitats coralliens (...) constituent l'habitat **d'un certain nombre d'espèces**...* ». Le « certain nombre » a été identifié par les ONG et intégré à leurs contributions, il s'agit au **bas mot de 2000 espèces associées aux récifs**.

Le rapport mentionne tout de même l'âge des coraux, mais **aucune mention n'est faite de l'âge des récifs** (un écosystème est fatalement plus long à se construire qu'une espèce individuelle) malgré l'intervention d'un spécialiste norvégien à ce sujet : **entre 8000 et 10 000 ans pour la constitution d'un récif corallien** profond. De même, **le rapport ne mentionne pas la destruction fulgurante par les chalutiers norvégiens de 30 à 50% de leurs récifs coralliens** en quelques années, pourtant mise en exergue par Jan Helge Fosså au cours de son audition. En revanche, il intègre cette donnée, découverte dans le rapport et jamais mentionnée en séance (chiffres invérifiables, sources inconnues) : « *Cependant, d'importantes colonies de coraux ont été observées sur les piles de la plate forme pétrolière Frigg retirée de la mer du Nord en mars 2010 après 30 ans d'exploitation. Certaines colonies avaient atteint un diamètre de 60 à 80 cm.* »

Pourquoi chiffrer le rétablissement de *certaines* colonies de *certaines* espèces coralliennes (sans références) et non leur durée d'établissement ? Et pourquoi surtout sélectionner cette information contre les dizaines de références scientifiques publiées parlant de milliers d'années de restauration ?

Pis, pourquoi avoir tu les apports du groupe scientifique européen assigné à ces questions mêmes d'impact de l'homme sur le milieu marin, HERMIONE (Hotspot Ecosystem Research and Man's Impact on European Seas) ? Ce groupe d'experts a répondu d'une seule voix au questionnaire de la MPP (réponse donc consensuelle de l'ensemble des chercheurs).

Ce groupe scientifique européen écrit que **les habitats ne peuvent pas se restaurer après le passage des chaluts**, ce qui est radicalement différent de ce que le rapport a décidé de mettre en avant (de quelle autorité ? Avec quelle légitimité scientifique par rapport à Hermione par exemple ?) :

“ Deep-sea habitats take a very long time to establish (hundreds to thousands of years) and thus **cannot regenerate** following bottom impact fishing. »

« Certain ecosystems, such as deep-sea corals and sponge assemblages are certainly very slow growing, so that they are **unlikely to withstand trawling impacts even if they happen once.** »

Lorsque le groupe de chercheurs est questionné sur l'avenir des pêches profondes, la réponse est sans ambiguïté, les **chercheurs parlent de l'incapacité de ces pêches à devenir durables en raison de l'échec déjà observé de la gestion des stocks productifs de surface et du faible taux de capture qu'une pêche profonde « durable » impliquerait** (réponse parfaitement en ligne avec celle de l'halieute de Nouvelle-Zélande, M. Dunn). Ils mettent en garde sur le fait que **continuer la pêche profonde mènera à la perte de biodiversité et à la transformation de vastes écosystèmes marins en zones mortes :**

« **Fishing to destruction** (biological mining) **or not fishing at all** are the two economically viable options. Establishing **economically viable sustainable fisheries seems unlikely.** As this approach has failed with shallow-water species, its chance of success with deep-sea species is vanishingly small due to the higher cost of fishing and lower sustainable yields. 'Business as usual' will result in **continued depletion of biodiversity** and fishing down the marine food web will intensify leading ultimately to the **transformation of marine ecosystems into dead zones.** »

- FONDS SABLO-VASEUX

La partie sur les fonds sableux, après l'audition d'un des plus grands experts mondiaux de la faune sédimentaire, Les Watling, vaut son pesant d'or. Le rapport mentionne ainsi:
« De nombreux animaux vivent dans les fonds sablo-vaseux... »

En effet, les travaux de l'IFREMER, de Les Watling, de Grassle et Maciolek etc. (voir références dans rapport ONG) ont établi que **90% de la biodiversité profonde était logée dans le sédiment**, qu'une surface équivalente à **une page de format A4 abritait plus de 10 000 individus de 1000 espèces différentes**, et qu'il existait une **très faible connectivité génétique entre les espèces profondes**, de telle sorte qu'on voyait **un taux d'endémisme très fort dans les grands fonds, avec 50 à 70% de changement d'espèces d'une province océanique profonde à l'autre.**

Cette faune est de petite taille et se trouve principalement dans la partie « oxygénée » du sédiment, c'est-à-dire dans les cinq premiers centimètres. Il est de ce fait **impossible de conclure, comme le fait le rapport** que ces animaux « **peuvent être impactés par des engins de pêche traînants** ».

Comme l'avait démontré Les Watling, le chalut altère la structure du fond pour la rendre meuble et impropre à l'établissement des espèces à corps rigide. Comme l'ont montré de nombreux travaux sur l'impact des chaluts, cette **transformation profonde du substrat dévaste la biodiversité** et prédispose le sédiment à la survie de quelques espèces opportunistes (comme les vers polychètes qui sont eux-mêmes la proie favorite des

poissons plats, voir les contributions ONG sur les rares espèces pouvant s'adapter au chalut de fond).

- IMPACTS DES PECHES

La très courte partie concernant l'impact des pêches (moins d'une page) est une imposture quand on sait que les pêches profondes sont le sujet de débats internationaux vigoureux justement en raison de leur impact sur les espèces ciblées, non ciblées et les habitats. C'est un tour de force d'avoir minimisé à ce point les impacts malgré l'avalanche d'informations et de témoignages dont disposait la mission. Notons en outre que le paragraphe commence par une banalisation remarquable de l'impact de la pêche profonde, présentée comme un problème parmi tant d'autres par le biais de ce démarrage de paragraphe :

« **Comme toute activité de pêche**, la pêche profonde a un impact etc. ». La réalité est justement que l'impact de la pêche profonde au chalut est paroxysmique, sans doute irréversible et qu'elle ne se compare à aucune autre méthode de pêche.

Cette partie est à proprement parler scandaleuse et prépare le terrain pour les conclusions du rapport. Elle vise à minimiser les impacts, faire croire que des solutions techniques existent, taire la mobilisation des chercheurs ainsi que la production scientifique pléthorique condamnant ces pratiques et mettant en cause leur durabilité écosystémique ainsi que leur dépendance au gasoil et donc aux subventions.

La partie 'Impacts sur les poissons' commence par un encadré, hors sujet de prime abord, sous forme de cours magistral à propos de la « dynamique des poissons ». Mais placé là de façon intentionnelle, ce « discours » sert à justifier la surexploitation des stocks profonds et la réduction vertigineuse des biomasses vierges. De facto, **l'impact sur les poissons n'est jamais abordé dans le rapport**, et même la récente et déjà très fameuse étude de Bailey⁸ sur les impacts à long terme des pêches sur les populations de poissons profonds n'est pas citée.

En revanche, il est intéressant de relever que **l'une des seules (la seule ?) références de tout le rapport** en note de bas de page (p. 43) est **une étude non publiée de Pascal Lorance**, qui est à ce jour la seule bouée des pêcheurs pour justifier une pêche ciblant la lingue bleue.

Notons donc que :

- cette étude est la seule ou l'une des seules citée(s) dans le rapport
- elle occupe plus de place que les impacts des pêches sur les habitats
- elle est supposée répondre à la question de l'impact sur les poissons (pour qui nous prend-on ?)
- l'analyse critique du contenu de cette étude par le collège ONG n'a été mentionné nulle part, pourtant celle-ci reprend certaines des mises en garde formulées par les auteurs de l'étude eux-mêmes.

⁸ Bailey, DM et al. (2009) Long-term changes in deep-water fish populations in the northeast Atlantic: a deeper reaching effect of fisheries? Proceedings of the Royal Society B, published online 11 March 2009

L'analyse des ONG est reproduite ici :

ANALYSE CRITIQUE DE L'ETUDE DE P. LORANCE SUR LA LINGUE BLEUE PAR LES ONG

Lorance *et al.* ont analysé 26 000 traits de chalut de la flotte française entre 1992 et 2008, avec des données plus complètes pour la période 2000-2008.

Cette analyse conclut que les **débarquements français de lingue bleue montrent un déclin de 1985 à 1995 puis une stabilisation depuis une dizaine d'années. C'est sur la base de ces données que les auteurs envisagent une exploitation durable du stock.**

Encore faudrait-il que celle-ci repose :

- sur des données scientifiques robustes (les données ne provenant que de la pêche et non d'une évaluation scientifique indépendante),
- sur une biomasse qui n'ait pas dépassé les 50% de déclin par rapport à la biomasse vierge, or le déclin de la biomasse de lingue bleue semble se situer aux alentours des 75% (cf. courbes de l'étude de P. Lorance), il faudrait donc attendre une reconstitution des populations pour concevoir leur exploitation continue,
- que l'exploitation se fasse à des profondeurs et avec des engins de pêche permettant d'être sélectifs afin d'éviter les dommages collatéraux sur les habitats et les espèces non ciblées.

Comme les auteurs le signalent, leur étude ne contredit pas le consensus existant sur le fait que les stocks de lingue bleue ont énormément décliné depuis les années 1980 et que ces stocks sont facilement surexploités. **Les auteurs remarquent qu'il convient de tenir compte de quelques facteurs importants qui limitent la fiabilité des données qu'ils utilisent :**

1/ **Les stocks sont évalués en fonction des carrés statistiques** du CIEM qui ne correspondent pas forcément à la réalité biologique du stock.

2/ Comme pour de nombreuses espèces profondes, un problème majeur intervient qui fragilise beaucoup la validité de l'évaluation des stocks : la connaissance même de leur structure génétique. **Il n'existe aujourd'hui aucune certitude sur la structure des stocks de lingue bleue mais il semblerait qu'il en existe au moins deux différents dans l'Atlantique Nord.**

3/ **Les estimations d'âge ne sont ni validées ni même collectées**, or ces données sont d'importance capitale pour la gestion durable des stocks.

4/ La mise en garde principale des auteurs porte sur le fait qu'en général, **la profondeur n'est pas indiquée dans les données provenant des logbooks européens**, bien que la profondeur soit un facteur structurant fort pour les distributions d'abondance. Dans leur analyse, la profondeur n'est indiquée de façon systématique qu'à partir de la fin des années 1990, ce qui représente une trop faible durée d'estimation.

5/ **Les données sur la longueur moyenne des poissons capturés indiquent un déclin de celle-ci de 10 cm entre 1984 et la période 2000-2008** (les lingues passant de 99 à 89 cm) ce qui est un des indicateurs retenus pour **la non durabilité de la pêche**. Le chercheur canadien Richard Haedrich, questionné par la mission pêches profondes à ce propos, disait : « Un indicateur très utile est la taille moyenne des poissons d'année en année. (...) Si la taille décline, alors la population est en difficulté. »

6/ L'abondance des populations varie en fonction des zones étudiées et indique une forte hétérogénéité spatiale ce qui impose d'utiliser de beaucoup de précaution avant de tirer des conclusions sur l'abondance globale du stock.

7/ Point crucial : il a été prouvéⁱ que la stabilité des CPUE ne permet pas d'augurer de la « santé » d'un stock : **dans 22% des cas d'effondrement des stocks, les quantités pêchées étaient restées stables pendant une dizaine d'années avant la chute brutale des captures** (effondrement en « plateau »). La stabilité des captures ne peut être retenue comme indicateur de durabilité et peut masquer un effondrement imminent. L'efficacité accrue de la pêche est en partie mise en cause pour expliquer ces situations.

8/ Relevons pour finir que **les débarquements ne sont pas corrigés en fonction de l'augmentation des puissances motrices réelles et les analyses ne prennent pas non plus en compte un facteur essentiel : l'adoption de nouvelles technologies et l'efficacité accrue qu'elles induisent**. Pourtant, une étude de l'IFREMERⁱⁱ révèle que ces progrès techniques se poursuivent à un rythme rapide.

Cette étude, citant la FAO, montre que malgré une stabilisation (voire une décroissance récente) de la flotte mondiale, **les progrès techniques à bord des navires ont entraîné un accroissement de la capacité de pêche, qui aurait été multipliée par 2 à 3 entre le début des années 1980 et le début des années 2000** alors que la production des pêches n'a été multipliée que par 1,3 sur la même période.

Dans un tel contexte, **une « correction » des données prenant en compte ces facteurs de performance technologique par unité de pêche est aujourd'hui indispensable pour obtenir des données correspondant à la réalité de l'effort de pêche**.

Les auteurs notent que l'analyse des logbooks de la période 1989-2005 révèle que de **nouvelles zones de pêche ont commencé à être exploitées par les navires français dans les années 2000**. Cette donnée est capitale car **l'expansion géographique** (et bathymétrique ? L'étude ne dit pas si le profil bathymétrique des pêches a évolué sur la période considérée) **peut expliquer la stabilité relative des débarquements**.

Ils relèvent également le fait qu'aucun navire collaborant à cette analyse n'a participé à l'étude du début à la fin (la composition de la flotte a changé au cours de la période), ce qui rend difficile la prise en compte de l'évolution de l'efficacité de pêche.

- TRANSFORMATION ET SELECTION DES APPORTS ONG : L'EXEMPLE DES REQUINS

Quasiment entièrement absents du premier rapport, les requins profonds ont été finalement mentionnés dans le rapport final de la MPP sous la pression des ONG, mais leur travail substantiel de recherche sur la grande vulnérabilité et faible résilience des requins profonds n'a pas été intégré au rapport. Les ONG avaient notamment pris le soin de lister les statuts des requins affectés par la pêche profonde dans les zones de pêche française, c'est-à-dire dans l'Atlantique Nord Est ainsi que **les déclin de biomasse (spectaculaire pour certaines espèces, >à 90%)**. Au lieu de cela, la demie page qui leur est consacrée produit un tableau dans lequel le statut UICN pris en compte est global, bien que **les espèces les plus concernées par la pêche profonde soient menacées d'extinction**. Doit-on considérer cela comme un point de détail ou un fâcheux oubli, comme il en est fait à chaque page, malencontreusement ?

Le tableau ci-dessous montre quelques exemples des différences qui existent entre le statut global et le statut de l'Atlantique Nord Est. Le rapport final de la MPP ne fait état que du statut global, une N^{ème} façon de minimiser les impacts de la pêche.

De facto, **26% des raies et requins de l'Atlantique Nord Est sont menacés d'extinction** selon l'UICN qui met toutefois en garde sur le fait que le chiffre total d'espèces menacées est sans doute bien supérieur à cela mais qu'il ne peut être évalué en raison d'un manque d'informations. **La moyenne mondiale d'espèces de requins menacées est de 18%**.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de conservation global	Statut de conservation Atlantique Nord Est	Déclin de la biomasse depuis le début de la pêche	Longévité maximale
Squale-liche	<i>Dalatias licha</i>	Quasi menacé			?
Pailona commun	<i>Centroscymnus coelolepis</i>	Quasi menacé			?
Emissole lisse	<i>Mustelus mustelus</i>	Vulnérable			24 ans
Requin-hâ	<i>Galeorhinus galeus</i>	Vulnérable			55 ans
Squale chagrin de l'Atlantique	<i>Centrophorus squamosus</i>	Vulnérable			21 à 70 ans (Clarke et al. 2002)
Squale-chagrin Commun	<i>Centrophorus granulosus</i>	Vulnérable	En danger critique d'extinction	80 à 95% dans l'Atlantique Nord Est	> 30 ans (Guallart 1998)
Aiguillat commun	<i>Squalus acanthias</i>	Vulnérable	En danger critique d'extinction	Supérieur à 95% dans l'Atlantique Nord Est	40 ans (CIEM)

Tableau basé sur les informations disponibles sur le site de la Liste Rouge des Espèces Menacées de l'UICN, <http://www.iucnredlist.org> ainsi que sur la base de données Fishbase et le CIEM.

Ainsi, il est enfin fait mention des requins profonds mais sans que soit mentionné l'article scientifique de référence publié à leur propos et résumé pour la mission par le collège ONG, bien que cette étude récente⁹ confirme que **les quasi-extinctions locales des chiens de**

⁹ Colin A. Simpfendorfer and Peter M. Kyne, *Limited potential to recover from overfishing raises concerns for deep-sea sharks, rays and chimaeras*. Environmental Conservation (2009), 36:97-103 Cambridge University Press.

mer comme l'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) ne sont pas des cas de figure isolés, mais qu'ils sont au contraire destinés à se reproduire à travers l'ensemble des espèces formant le groupe des requins profonds.

Cette étude est la première à avoir calculé la résilience des requins profonds et le temps de rétablissement nécessaire à leur population par rapport aux espèces du plateau continental et aux espèces pélagiques. Elle a établi des données qui relèvent directement d'une approche écosystémique des pêches. Les temps de doublement des populations calculés dans l'étude indiquent **qu'une fois un stock épuisé, il lui faut des décennies et, potentiellement des siècles, pour se rétablir.**

Les conclusions du rapport n'établissent aucun lien entre l'état proche de l'extinction de certains animaux profonds et les pratiques de pêche, alors même que leur nature (chalut par définition multi espèces et non sélectif) est la cause même de ce déclin drastique de la biodiversité profonde. Au contraire, le rapport envisage le maintien et l'amélioration du cadre existant ! Cela prouve que l'approche écosystémique dans ce travail n'est rien d'autre qu'une déclaration d'intention.

- UN DOCUMENT PROUVANT LA DESTRUCTION DES CORAUX ECARTE DU RAPPORT

La mission a choisi d'ignorer un document transmis par le chercheur Anthony Grehan, membre de la mission, daté du 19 février 2010 et faisant état d'un contrôle de routine par les opérations navales irlandaises à bord d'un chalutier français de grands fonds qui avait à son bord une grande quantité de corail. **L'inspecteur écrit** : « Le 17 février 2010, lors d'une inspection de routine d'un navire de pêche français (...), **je suis tombé sur une grande quantité de corail sur le pont.** (...) Après une inspection plus approfondie, j'ai découvert plus de corail à proximité de la cale. Une grande partie du corail avait été écrasée par les pêcheurs travaillant sur le pont. (...) **Il y avait là plus de corail qu'il m'ait jamais été donné de voir dans cette zone ou dans aucune zone au cours de ma carrière en mer.** »

Ce document prouve que même les zones de pêche traditionnelles des chalutiers français possèdent encore des écosystèmes vulnérables, vierges ou en cours de restauration. Il prouve aussi que les pêcheurs mentent lorsqu'ils disent ne plus capturer de coraux. Ce choix procède d'un tri soigneux des pièces à charge pour écarter toutes celles contredisant le parti pris de la mission.

- EN CONCLUSION SUR LES IMPACTS

L'ensemble des méthodes frauduleuses employées dans le rapport et notamment dans la partie concernant les impacts de la pêche ont été pointées par les relecteurs mais elles n'ont pas été corrigées malgré cela. Nous ne reviendrons pas sur cette moquerie. Chaque page du rapport pourrait donner lieu à plusieurs pages d'exégèse.

- ⇒ **L'INTEGRATION DES CONTRIBUTIONS ECRITES**

Les contributions écrites, pour certaines limpides comme celle de Matthew Dunn, halieute attiré des pêches profondes en Nouvelle-Zélande (et donc expert des seules pêcheries

profondes industrielles supposées être « durables » dans le monde) n'ont pas été incorporées au rapport ni discutées, bien qu'elles fussent éclairantes dans le cadre de notre exercice, notamment les chiffres que M. Dunn a révélés sur le coût de la recherche scientifique en regard de la rentabilité des flottes. Cet aspect des choses constitue l'un des talons d'Achille de la pêche profonde. M. Dunn dit, en anglais dans le texte :

« New Zealand has spent over 50 million euro on deepwater scientific research over 20 years and **although** great progress has been made, New Zealand has **still not been able** to answer all of the questions necessary **to demonstrate** sustainable deep-sea fisheries »

Et encore « All [deep-sea fish species] could support some form of fishery. The question is how big will the fishery be? A catch of 1 tonne per year would be no problem – but 1 t per year **would not be an economic possibility!** It is a **balance between sustainability, taking a precautionary approach, and the economics of harvesting.** »

Sa réponse au questionnaire met à mal plusieurs éléments essentiels :

- a) La pêche profonde, même celle ciblant les plus grands stocks de poissons profonds au monde, échoue à prouver sa durabilité ;
- b) Cela, **malgré** un investissement colossal dans la recherche qui soutient l'activité de pêche (50 millions d'euros sur 20 ans) ;
- c) Les stocks de poissons profonds peuvent tous théoriquement faire l'objet d'une exploitation durable, mais les taux de prélèvement seraient si faibles que cela pose la question de la rentabilité économique.

Pourquoi l'encadré du rapport de la MPP page 21 sur « La recherche en Nouvelle-Zélande » tait-il ces données critiques et précieuses comme les montants indiqués par exemple, très rares et difficiles à obtenir, ou les présente-t-il de telle sorte que l'on comprenne que **d'avantage** de recherche serait nécessaire pour atteindre la durabilité : « d'après M. Dunn (NIWA), *les scientifiques ne disposent toujours pas d'assez de connaissances pour pouvoir gérer ces pêcheries de manière durable* » ?

Le commentaire de M. Dunn signifie au contraire que la recherche, même abondante, **ne suffit pas** à **prouver** la durabilité des pêches profondes. De même, en indiquant uniquement que l'activité de pêche profonde en Nouvelle-Zélande « **est très développée, l'empereur étant l'espèce majoritairement ciblée** », ce court passage laisse entendre à un non expert que la pêche profonde néo-zélandaise se porte bien or M. Dunn a pris le soin de nous envoyer un de ses articles intitulé « Orange roughy. What might the future hold? » qu'il avait publié en réponse à un article de Hilborn (2006) affirmant que la pêche d'empereur néo-zélandaise était durable. Il y reconstitue l'histoire des pêches et montre que les stocks comme les captures se sont effondrés ou ont dramatiquement décliné. Ainsi, des 8 stocks d'empereurs, 3 ont été surexploités et de ce fait fermés. Les captures sont passées de 50000 tonnes/an dans les années 1980 à 15 000 tonnes actuellement et les recommandations scientifiques prévoient un déclin constant des quotas dans les années à venir. Le chercheur insiste sur le fait que l'extrême longévité, la reproduction tardive et le faible recrutement de ce poisson peuvent masquer pendant des décennies l'épuisement de sa population.

* EN CONCLUSION *

Nous regrettons de ne pouvoir fournir une critique exhaustive de ce rapport mais les ONG ont déjà alloué beaucoup de temps et de moyens à cette mission, et ce en vain, puisque nos contributions n'ont été ni reprises dans le rapport, ni même annexées à celui-ci. Nous nous permettons donc de ne soumettre à votre jugement que quelques éléments glanés au fil du rapport. Nous répétons, sans aucune exagération, qu'il y aurait plusieurs pages de commentaires à écrire sur chaque page produite par la mission Boënnec pour démontrer la mécanique qui a présidé à la rédaction de ce rapport.

Si la mission avait été dotée des compétences humaines et morales qui lui ont fait défaut, elle aurait réuni les éléments variés qui ont été soumis à son attention (notamment par les ONG) et aurait pu conclure de façon objective que face à la masse substantielle de données à charge contre la pêche profonde, il était impossible de lui accorder un quelconque crédit « écologique ».

Les seules conclusions qui s'imposaient étaient que telles qu'elles sont pratiquées par les navires français (pêche mixte non sélective au chalut de fond), **les pêches profondes ne sont pas durables**, non seulement **d'un point de vue écosystémique** en raison des nombreuses victimes collatérales (espèces et habitats), mais aussi **d'un point de vue monospécifique**, comme le rappelle le CIEM qui classe 100% des espèces profondes pêchées en dehors des limites de sûreté biologique.

L'examen socio-économique aurait complété le tableau écologique en y adjoignant le bilan désastreux des opérateurs de pêche profonde :

- Un déficit chronique malgré des aides publiques substantielles
- L'empreinte carbone la plus élevée des pêches françaises dont résulte une faiblesse structurelle débilatante : l'incapacité d'opérer sans la détaxe gasoil (le carburant représente au bas mot 30% du chiffre d'affaires)
- Une dépendance aux « produits exceptionnels » pour approcher de l'équilibre comptable

En un mot, les opérateurs industriels de pêche profonde en France ne sont pas économiquement viables malgré les aides publiques. Notons toutefois que 2 des 3 armements sont en train d'organiser leur « sortie » des pêches profondes : Euronor transforme ses navires pour cibler le lieu noir et Dhellemmes a déjà transformé plusieurs chalutiers en sennes danoises. Ces deux armements auraient peut-être eu intérêt à discuter des scénarios de reconversion au sein de la mission pêches profondes.

Il ne reste guère que la Scapêche, l'armement du groupe Mousquetaires/Intermarché qui se retrouve pieds et poings liés à la pêche profonde. En effet, la Scapêche a fait le choix, mystérieux et peu visionnaire, mais amplement subventionné, de réinvestir massivement dans la construction de trois navires « spécialistes » des grands fonds, au moment même où les espèces profondes passaient sous quotas (mais juste avant que l'Europe ne cesse de subventionner la construction de navires).

La sclérose du débat sur la pêche profonde en France s'explique donc par les erreurs stratégiques d'un groupe leader de la grande distribution. Les Français se trouvent ainsi pris en otage et contraints de contribuer financièrement à des pratiques de pêche dénoncées comme les plus destructrices au monde.

Il sera intéressant de suivre de près ce qu'il advient du remboursement de la dette gasoil (FPAP) des armements, qui s'élève de 1 à 2 millions d'euros pour les grands opérateurs, car il est évident que ceux-ci ne possèdent pas les réserves en liquidité ni la capacité d'emprunt auprès des banques pour rembourser les subventions qui leur ont été attribuées au titre du FPAP. Ce remboursement doit être fait en 2010. Il serait bon d'obtenir de la part de la DPMA des informations concernant une éventuelle transaction avec les armements qui consisterait à annuler la dette FPAP contre une sortie de flotte de quelques navires.

Nous rappelons par le biais des exemples choisis dans ce document que la mission n'a pas répondu à la lettre de mission qui lui était assignée : « Il devient urgent de prouver que les pêches en eaux profondes sont viables économiquement, socialement et écologiquement, pour que leur maintien, éventuellement adapté, puisse être envisagé. (...) C'est en effet à la seule condition de remplir ces trois critères qu'il serait possible de poursuivre l'exploitation de ces zones sensibles. »

Etant donné que deux des critères ne sont pas viables, nous envisageons mal la façon dont une activité non durable écologiquement et économiquement peut faire la preuve d'une durabilité sociale.

Et encore : « Il vous revient (...) de faire des propositions quant aux possibilités de reconversion des navires de pêche et pêcheurs français concernés et aux modalités pour les accompagner. »

Les scénarios de reconversion n'ont pas une seule fois été abordés. La mission a cherché à faire accepter le chalut profond comme un outil de pêche acceptable alors qu'il ne l'est pas (outil destructeur, consommateur de gasoil, non sélectif et gourmand en subventions) et la **pêche profonde française** pour une pêche durable et écologique bien qu'elle **incarne l'anti-définition de la durabilité écologique, économique et sociale**. La position de la présidence s'est ainsi déterminée contre des tendances internationales lourdes : baisse des quotas, mise en cause des outils de pêche destructrice, condamnation des subventions à la pêche, réaffirmation, encore à Nagoya, des objectifs de pêche écosystémique, etc.

Nous estimons que ce rapport fait honte à la République et particulièrement à la recherche française. Nous réitérons notre désaveu du processus MPP et regrettons amèrement le rôle sinistre que "la science" y a joué.

Nous pensons que dans un contexte scientifique international, les mêmes chercheurs n'auraient jamais pu se permettre un tel comportement sans compromettre irréversiblement leur légitimité scientifique. De même, si le rapport avait été produit en anglais, il aurait été impossible de détourner les propos de chercheurs étrangers comme

cela a été fait (ainsi de Les Watling, Jan Helge Fosså ou Elliot Norse qui seraient sans doute malades de voir la « recontextualisation » de leurs propos).

Ce rapport constitue en somme un document bien risqué pour la France, son scepticisme écologique n'est pas sans rappeler la production d'autres documents controversés, sur le climat notamment. Il fait éclater au grand jour que le processus de production scientifique indépendante du secteur des pêches est enrayé et jugulé en France. Laisser diffuser un tel travail classerait la France et sa recherche halieutique aux côtés de celle de nations telles que le Japon ou la Norvège, une catégorie à laquelle il n'est pas certain que notre pays souhaite appartenir.

En conclusion, nous estimons que ce travail effectué en 2010 au cours de l'année internationale de la biodiversité, envoie un message très préoccupant quant à l'avenir de celle-ci.
